

AMÉNAGEMENT DES ESPACES DE TRAVAIL

La DO IDF ne garantit plus la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles.
INACCEPTABLE ! Exprimons-nous massivement !



La direction compte réduire au-delà du raisonnable le nombre de mètres carrés occupés. Sous la pression des salariés et de la CGT, la direction recule de plus en plus sur le Flex-Desk. Elle annonce cependant en CE qu'elle n'entend plus respecter les recommandations INRS pour les postes et espaces de travail.

L'INRS* articule obligations légales et normes AFNOR, dites « normes volontaires » telles que le format d'une carte de crédit, l'ergonomie d'un poste de travail ou les performances d'un écran.

Respecter l'INRS c'est respecter la loi et le bon sens !

Orange et la DOIDF doivent respecter les articles R4542-1 à R4542-19 du Code du Travail !

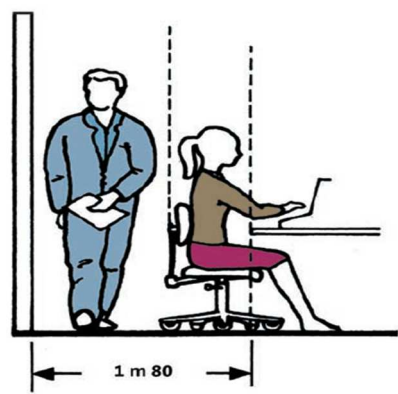
INRS* : Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Orange High Tech ou Orange Low Cost ?
La DO IDF et Orange vous « vendent » des déménagements dans de nouveaux immeubles « High Tech ». Mais savez-vous que votre bureau individuel, les espaces de travail et de circulation assurant votre sécurité ne sont plus garantis ?

AVANT déménagement
Bureau individuel norme INRS



AVANT déménagement
Espaces norme INRS



APRES déménagement
Lombalgie en mode Orange



La direction va jusqu'à affirmer que des salariés aiment travailler sur un canapé. Contactez vos élus CGT pour leur communiquer votre ressenti.